

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 58 du 31 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 12

DÉCISION N° 1325/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

DÉCISION N° 1325/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 7 2 4 S

Référence(s) :

- [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)
- [Décision N° 1206/ARM/CEMM du 06 juillet 2020 portant renommage des unités de fusiliers marins.](#)

Lettre n° 203/ARM/ALFUSCO/AL du 16 juillet 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 00503131/ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 21 juillet 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion de la compagnie de fusiliers marins *Colmay*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1074 et M 2020.9.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS COLMAY.

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS COLMAY.

Le motif symbolique a déjà fait l'objet d'une homologation par note n° 138 DEF/CEMM/CAB/NP du 12 août 2005 (n.i. BO).



1.1. Description héraldique.

Motif circulaire représentant en son centre une croix occitane de gueules bordée d'or brochant deux fusils d'or entrecroisés munis de baïonnettes du même métal passées en sautoir sous un poignard haut d'or. Le tout brochant une ancre de marine de sable. Le tout accompagné au chef de l'inscription en lettres capitales d'azur "COMPAGNIE DES FUSILIERS MARINS" et en pointe de l'inscription en lettres capitales du même "COLMAY".

2. DESCRIPTION DU FANION DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS COLMAY.

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.



REVERS



AVERS

2.2. Revers (Hampe à droite) .

Fond blanc portant en son centre le motif symbolique de la compagnie de fusiliers Colmay, sans les inscriptions, accompagné au canton dextre supérieur d'une croix de Lorraine de gueules.

2.3. Avers (Hampe à gauche) .

Fond bleu foncé à deux ancrées de marine de gueules passées en sautoir, accompagnées en chef de l'inscription en lettres capitales d'or incurvées avec empatement "COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS", à la pointe de l'inscription en lettres capitales d'or avec empatement placée horizontalement "COLMAY".

Le numéro du fanion sera obligatoirement reproduit en haut de la partie de l'étoffe attachée à la hampe, sur le revers.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense (clotilde1.rouvillain@intradef.gouv.fr - nathanaelle.victoire@intradef.gouv.fr).

3. CODE COLORIMÉTRIQUE

CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
D'ARGENT	BLANC	0-0-0-0
D'AZUR FONCÉ	BLEU FONCÉ	95-70-30-10
DE SABLE	NOIR	100-100-100- 100
DE GUEULES	ROUGE AVERS FANION	18,65-100-85,5- 10,17
	ROUGE ELEMENTS MOTIF SYMBOLIQUE (REVERS)	0-94,58-91,28-0
DE FER	GRIS	37,11-28,69- 29,14-7,56
DE TANNE	MARRON	17,74-72,13- 100-6,43
D'OR	JAUNE	6,61-18,48- 90,48-0,18